Assemblée Générale ordinaire
Cotonou, le 30 juin 2025

PROJET DE RESOLUTIONS

1. APPROBATION DES COMPTES DE BILAN ET DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de gestion du Conseil d'administration, du Rapport du Président du Conseil d'administration, du Rapport sur les états financiers annuels et des Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et reçu les explications fournies :

- approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés et arrêtés avec un résultat net bénéficiaire de **Trente Milliards Trois Cent Quarante Millions Huit Cent Trois Mille Quatre Cent Quarante-Cinq** (**30 340 803 445**) **Francs CFA** ;
- donne en conséquence, quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.

2. APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture et pris acte du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la loi n°2024-14 du 02 septembre 2024 portant réglementation bancaire au Bénin, approuve sans réserve les conventions réglementées.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, approuve l'affectation du résultat net comme suit :

	2024	COMMENTAIRE
RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2024 (**A**)	**30 340 803 445**	
REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR (**B**)	10 129 848 525	
TOTAL A REPARTIR (**C**)	**40 470 651 970**	A+B
RESERVE OBLIGATOIRE (15% DU BENEFICE NET) (**D**)	4 551 120 517	A*15%
BENEFICE DISTRIBUABLE (**E**)	35 919 531 453	C-D
DIVIDENDE BRUT (**F**)	**21 551 718 872**	E*60%
NOUVEAU REPORT A NOUVEAU (**G**)	**14 367 812 581**	A-D-F+B

4. DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide qu'il sera versé aux actionnaires un dividende brut de 373 Francs CFA par action, duquel est déduit l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) au taux en vigueur.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 31 juillet 2025, par les Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) auprès desquelles les actions sont domiciliées selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

5. NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, sous réserve des dérogations et autorisations requises, décide de nommer, comme nouveaux administrateurs, la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU BENIN (CDCB), la BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD), la société PORTEO SA, la société OPTIMUS HOLDING et la société GOLD VISAGE CAPITAL, pour une durée de trois (03) ans arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

6. FORMALITES DE DEPOT ET PUBLICITES

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au Porteur d'originaux, d'expéditions, d'extraits ou de copies conformes du procès-verbal constatant les délibérations, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publicités y afférents.